

L'OURS

L'OURS EN Questions QUESTIONS sur l'ours
L'OURS EN Questions QUESTIONS sur l'ours

L'OURS



Édito

Tout a été dit sur l'ours.

Pourtant, vous êtes nombreux à vouloir être mieux informés sur ce sujet si complexe.

L'ours est un formidable révélateur de notre société pyrénéenne : il touche au fond de nous ce que nous sommes, notre histoire, nos légendes, nos croyances, nos pratiques et nos valeurs.

C'est cet univers étonnant que nous vous proposons de découvrir ensemble, ainsi que le retour de l'ours dans les Pyrénées et ses relations avec l'Homme. Vous trouverez dans ce document les réponses, validées par les meilleurs spécialistes, à toutes vos questions. Et s'il en restait sans réponse, n'hésitez pas à nous les poser, nous vous répondrons.

Bonne lecture.

Cordialement,

François Arcangeli,

Maire d'Arbas,
Président de « Pays de l'Ours - Adet »

Combien sont-ils ? Où sont-ils ?

Une vingtaine d'ours vivent actuellement dans les Pyrénées. Comme pour toute population sauvage, il est impossible d'en connaître précisément l'effectif et les localisations en permanence.

Ils ne seraient plus que un ou deux aujourd'hui si nous n'avions pas lâché en Pyrénées Centrales trois ours en 1996-97 et cinq en 2006. En Pyrénées Occidentales (Béarn, Aragon, Navarre), il ne reste plus que trois à quatre mâles. Une quinzaine d'ours vivent en Pyrénées Centrales et Orientales (Catalogne, Haute-Garonne, Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales).

L'ours fait-il partie de la biodiversité pyrénéenne ?

L'ours brun est présent dans les Pyrénées depuis 250 000 ans. C'est peu dire qu'il a eu le temps de s'y adapter... L'ours brun est donc un élément incontestable de la biodiversité pyrénéenne.

À titre de comparaison, l'agropastoralisme s'est développé dans les Pyrénées il y a 3 000 ans environ, le mouton n'ayant pas d'ancêtre sauvage pyrénéen, ni même européen. Il descend du mouflon asiatique, domestiqué il y a 10 000 ans environ.

Et ailleurs ?

Toutes les populations d'ours d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Grèce et France) sont réduites (entre 20 et 150 individus) et nécessitent des mesures de conservation. On trouve des populations plus importantes (plusieurs centaines à plusieurs milliers d'individus) en Europe centrale (Croatie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie...) et du Nord (Russie, Scandinavie).

La population actuelle est-elle viable ?

Non. Ni en Béarn où il ne reste que 3-4 mâles, ni en Pyrénées Centrales, où les morts récentes des femelles Palouma et Franska fragilisent la population.

Tant que nous n'aurons pas atteint le seuil d'au moins 50 individus recommandé par les experts internationaux, l'avenir de la population pyrénéenne d'ours ne sera pas assuré.

LE SAVIEZ-VOUS ?

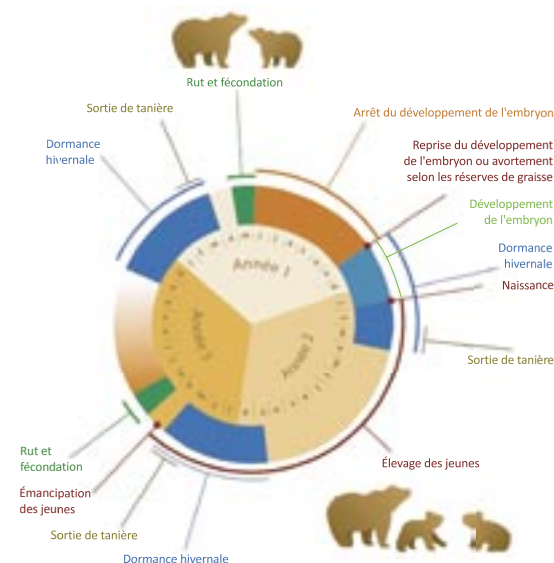
Une ourse peut avoir dans la même portée des oursons de père différents.

Un ourson ne pèse que 300g à la naissance, soit environ dix fois moins qu'un bébé.

Comment l'ours se reproduit-il ?

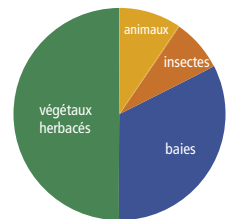
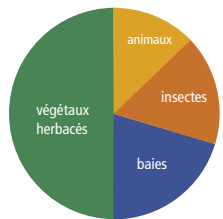
L'ourse met normalement au monde deux ou trois oursons tous les trois ans. Les portées peuvent être espacées de deux ans et il est arrivé d'observer (jamais dans les Pyrénées) des portées de quatre, et même exceptionnellement cinq oursons.

Mâles et femelles ne se fréquentent qu'au printemps, pour l'accouplement, et les oursons naissent en plein hiver, dans la tanière maternelle. À la naissance, ils ne pèsent que 300 grammes, mais ils prendront environ quinze kilos par an pour peser, une fois adulte, 80 à 150 kg pour une femelle et 120 à 250 kg pour un mâle.



Que mange un ours ?

Qu'il soit d'origine pyrénéenne ou slovène, l'ours brun est un omnivore opportuniste. Il glane le long de ses déplacements tout ce qui peut le nourrir. L'ours connaît bien son territoire et il sait où et quand il trouvera des aliments très variés au fil de l'année. C'est donc le milieu et les ressources du territoire qu'il fréquente, bien plus que son origine géographique, qui conditionnent la composition du régime alimentaire de l'ours. Pas étonnant donc que les ours lâchés dans les Pyrénées aient le même régime alimentaire, végétarien à 70%, que les ours d'origine pyrénéenne.



Ours brun de souche slovène en Pyrénées Centrales (GRIESS et REICH, 1999)

Ours brun des Pyrénées en Haut-Béarn (BERDUCOU et al. 1982)

Les ours sont-ils nourris en Slovénie ?

Non, les ours vivent en Slovénie dans des conditions naturelles, comme dans les Pyrénées. Ils trouvent leur nourriture par eux-mêmes, dans un milieu très semblable à nos forêts. Mais, l'ours étant chassé en Slovénie, ils sont appâtés avec du maïs à proximité de miradors. Cette technique permet aussi de les compter, de les attirer vers les zones de capture afin de les équiper d'un émetteur-radio ou pour un déplacement vers un pays souhaitant restaurer sa population d'ours.

Les ours s'approchent-ils des habitations ?

Oui. La nuit, en l'absence de toute présence humaine, il arrive qu'un ours s'approche des habitations, comme le font les cerfs ou les sangliers. Cela ne constitue pour autant pas un danger, l'ours fuyant à la première perception de présence humaine.

Que représentent les dégâts d'ours ?

Les ours tuent environ 300 bêtes par an, pour l'ensemble des Pyrénées françaises (mais seulement 152 en 2008). Cela représente environ 1% de la mortalité domestique (30 000 à 40 000 bêtes meurent chaque année dans les Pyrénées d'accidents, maladies, prédatons, vols, foudre...). En valeur économique, les dégâts infligés aux cultures par les sangliers sont environ dix fois plus importants que les dégâts d'ours.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'hiver, l'ours ne s'alimente pas, ne boit pas non plus. Afin d'éviter la déshydratation, l'eau contenue dans ses urines est recyclée en permanence.

Quelles sont les causes de mortalité des ours ?

Un nombre important d'ours meurent les deux premières années, d'accident (chutes, noyade...), de faim, de froid, de maladie, tués par un mâle adulte qui cherche à s'accoupler avec leur mère ou par d'autres prédateurs (carnivore, rapace). Devenu adulte, l'ours peut vivre « vieux », c'est-à-dire jusqu'à 25 / 30 ans. Il meurt parfois avant, d'un accident de chasse, d'une collision avec un véhicule (voiture, camion, train), voire exceptionnellement d'une chute ou enseveli par une avalanche.

L'ours est-il dangereux ?

Pas particulièrement. L'ours brun européen est méfiant et craintif envers l'homme. Il évite toute rencontre autant que possible. En cas de rencontre, l'ours cherche toujours à fuir. S'il se lève, ce n'est pas un signe d'agressivité, mais une position lui permettant de mieux identifier ce qui approche grâce à son odorat. En France aucun homme n'est mort d'une attaque d'ours depuis 1850.

Que faire en cas de rencontre ?

Rester calme ; ne surtout pas chercher à l'effrayer ; se manifester calmement s'il ne vous a pas repéré ; s'éloigner sans courir en lui ménageant un chemin de fuite. Les anciens conseillaient aux enfants de parler à l'ours, en étant poli avec lui afin de ne pas l'offenser.

Qui est responsable en cas d'attaque ?

Les animaux sauvages n'appartenant à personne, personne en particulier n'est responsable de leurs agissements. Le fait que des animaux soient réintroduits ne change rien à leur statut juridique. C'est volontairement et sans obligation que l'État a décidé d'indemniser les dégâts des ours faits aux troupeaux afin de favoriser la cohabitation élevage - ours.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Quand l'ours s'attaque à une ruche, plus encore que le miel, il recherche le couvain (les larves d'abeilles), riche en protéines.

L'ours brun est-il menacé ?

Au cours de l'Antiquité, l'ours brun peuplait la quasi-totalité de l'Europe. Au cours du seul vingtième siècle, les territoires occupés par les ours se sont réduits de 80%. De nombreuses populations sont réduites, voire fragiles : Autriche, Espagne, Italie, Grèce, France... Chaque pays abritant encore des ours est maintenant responsable devant l'Humanité et les générations futures de la conservation de l'espèce. La France, souvent prompt à donner des conseils aux autres, ne peut ainsi se soustraire à cette responsabilité.

Quel est le statut juridique de l'ours ?

L'ours brun est une espèce protégée, c'est-à-dire que la destruction, la naturalisation, le transport, le commerce... mais aussi la mutilation et le dérangement, sont interdits. Plusieurs textes internationaux imposent à la France de conserver une population d'ours viable, notamment la Convention de Berne et la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». La remise en cause de ces textes étant illusoire, la France n'a pas le choix : elle doit sauver l'ours dans les Pyrénées.

N'aurait-il pas mieux valu conserver l'ours d'origine pyrénéenne ?

Bien sûr ! Mais la politique de protection fut bien trop tardive et trop molle pour cela. Quand les premières actions de protection ont été mises en œuvre, au début des années 80, la population était déjà trop faible pour se maintenir à long terme... À l'époque, les associations étaient déjà bien seules à militer pour sauver l'espèce.

Certains qui prétendent aujourd'hui être favorables à la protection de l'ours pyrénéen (mais contre les lâchers d'ours venus de Slovaquie) étaient en vérité bien silencieux quand il était encore possible de les sauver...



Comment sont suivis les ours ?

Les ours lâchés en 2006 ont été équipés d'un système de localisation par satellite et par télémétrie classique « radio ». Le système, intégré dans un collier spécial transmet périodiquement les dernières localisations de l'ours. Ce système fonctionne un an environ, puis le collier se détache automatiquement. Aucun ours lâché en 2006 n'est plus suivi par cette méthode dans les Pyrénées. Ces ours portent également un émetteur radio intra-abdominal, que les techniciens peuvent détecter sur le terrain à l'aide d'une antenne directionnelle. Trois ours étaient encore ainsi régulièrement localisés début 2009 : Hvala, Balou et Sarousse.

Les autres ours peuvent être repérés soit par leurs traces (empreintes, poils, crottes, dégâts...), soit par analyse génétique (depuis les poils et les crottes trouvées sur le terrain), soit par piège-photo.

Bien que ce suivi indirect ne soit pas aussi précis que le suivi par radio ou par satellite, il permet néanmoins d'avoir à long terme une bonne connaissance de la population et des territoires utilisés.

Comment connaître les déplacements des ours ?

Les informations collectées sont disponibles par téléphone (05 62 00 81 10. Un répondeur actualisé chaque jour vous donne les dernières infos), soit par internet, sur les sites www.ours.ecologie.gouv.fr et www.paysdelours.com.

Pourquoi ne soigne-t-on pas les ours blessés ?

C'est une opération courante pour les oiseaux et les petits mammifères. Mais capturer un ours est une opération délicate, présentant des risques, pour l'animal comme pour les hommes. De plus, si l'animal n'était pas soignable sur place, toute mise en captivité pour soins, même courte, rendrait son relâcher impossible car il s'accoutumerait à la présence humaine. En septembre 2008, la capture de Balou, blessé à la patte par balle, a toutefois été tentée. Il était devenu tellement méfiant que cela a été impossible. Heureusement, il s'en est remis, tout comme Boutxy, percuté par un véhicule en août 2008.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Contrairement à la grande majorité des animaux, les oursons naissent en plein hiver, dans la chaleur et l'intimité de la tanière maternelle.

LA RESTAURATION DE LA POPULATION D'OURS

Nos ancêtres s'en sont débarrassés, pourquoi les réintroduire ?

Nos ancêtres n'avaient pas le choix. Dans les petits troupeaux de l'époque, la survie de chaque bête était vitale pour l'exploitation. Les bêtes tuées par l'ours n'étaient pas indemnisées et les moyens de protection n'étaient pas subventionnés. Chasser les ours prédateurs rendait donc service aux éleveurs, et générait un revenu important pour des chasseurs spécialisés dans la chasse à l'ours : primes, quêtes, vente de la peau, de la viande, de la graisse... Au 19e siècle, les oursons capturés étaient vendus aux montreurs d'ours et des chasses « safaris » lucratives étaient proposées aux riches touristes. Dire pour autant que nos ancêtres aient cherché à exterminer l'espèce est excessif. S'ils l'avaient voulu, il n'y aurait plus d'ours dans les Pyrénées depuis bien longtemps, comme c'est le cas pour le loup. D'autre part, on conserve bien le patrimoine bâti, pourquoi pas le patrimoine naturel ? N'aurions-nous besoin que de biens matériels et d'objets manufacturés ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les lâchers d'ours ne datent pas d'hier... L'ours brun n'a jamais été présent naturellement en Corse. Il y a toutefois été introduit au 15ème siècle et en a disparu au début du 17ème siècle.

Pourquoi sauver l'ours ?

C'est avant tout une question éthique et morale. La bonne question n'est-elle pas plutôt « avons-nous le droit de laisser disparaître cette espèce ? ». Si oui, pourquoi pas d'autres ? Renoncer à une seule espèce, c'est accepter la disparition de toutes. L'ours n'est ni utile, ni nuisible ; il n'a pas à se justifier d'exister. Il bénéficie par ailleurs d'une image très forte et très positive. Les Pyrénées ne sortiraient que renforcés et valorisés de rester le « Pays de l'Ours ». Comme en témoignent les expériences internationales (Italie, Grèce, Espagne...), il y a là un potentiel de valorisation économique et touristique que nous négligeons. C'est une raison supplémentaire de le protéger.



L'habitat pyrénéen est-il toujours favorable pour l'ours ?

Oui, les experts consultés ont conclu que les Pyrénées constituaient aujourd'hui un très bon territoire pour l'ours brun. La forêt (et la montagne en général) était autrefois beaucoup plus fréquentée par les hommes : de nombreux hameaux ont été abandonnés, et certains métiers ont disparu, comme les charbonniers ou les mineurs. Depuis 150 ans, la forêt pyrénéenne ne cesse donc de s'étendre alors que la population humaine vivant et travaillant dans ces montagnes diminue. Notre fréquentation de la montagne et de la forêt pyrénéennes est aujourd'hui très inférieure à ce qu'elle était autrefois, y compris en intégrant le tourisme. Les ours ont tout l'espace nécessaire à leur bon équilibre dans les Pyrénées.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Proverbe slovène : « À la chasse à l'ours, emmène un ami ; à la chasse au sanglier, emmène le curé... »

Qui décide de lâcher des ours ? Quel rôle ont joué les associations ?

La protection de la nature, donc de l'ours, est de la responsabilité de l'État, en application de ses obligations et engagements internationaux. Depuis 30 ans pour certaines, les associations jouent un rôle d'aiguillon et d'innovation. C'est sous la pression des associations, avec le soutien de la population, que l'État travaille à la conservation de l'ours brun. Ce faisant, elles ne demandent que l'application de la Loi. Ce sont également les associations qui ont créé les mesures innovantes permettant une meilleure cohabitation homme-ours. Le FIEP Groupe Ours Pyrénées a « inventé » dans les années 80 les primes de dérangement, les héliportages gratuits de matériel pastoral, et les radiotéléphones gratuits pour les bergers de la zone à ours. Ce sont encore des associations (FIEP et Pays de l'Ours - Adet) qui accompagnent les éleveurs volontaires dans des initiatives de valorisation des produits pastoraux des vallées à ours (fromage « Pé Descaous » et « broutard du Pays de l'Ours »). Par ailleurs, Pays de l'Ours - Adet a créé un réseau de professionnels autour de chartes de qualité « Pays de l'Ours », rassemblant les acteurs économiques locaux favorables et valorisant la présence de l'ours dans les Pyrénées. Ils sont aujourd'hui plus de 120, accompagnateurs en montagne, aubergistes, hébergeurs, producteurs, éleveurs...



Y aura-t-il d'autres lâchers ?

Oui, c'est indispensable si l'on veut reconstituer une population viable dans les Pyrénées. Deux problèmes sont à considérer : l'effectif et la génétique. Il faut tout d'abord plus d'ours, notamment de femelles reproductrices. Il faut également continuer d'apporter « du sang neuf », afin d'éviter les problèmes de consanguinité. En deçà d'une cinquantaine d'ours, répartis sur l'ensemble de la chaîne, il n'y a pas d'espoir de maintenir l'espèce à long terme. Pour reconstituer progressivement une population viable, Pays de l'Ours – Adet propose de lâcher un ou deux ours chaque année dans les Pyrénées.

Quelle concertation ?

Avant de procéder aux lâchers d'ours, l'Etat a largement consulté le public, les élus, les scientifiques et les usagers de la montagne. Plus de 120 réunions au total, entre 1995 et 2006, soit plus de 10 réunions par an en moyenne. Quel projet a fait l'objet de plus de concertation que le retour de l'ours ? Nombre d'élus et de professionnels qui se plaignent aujourd'hui du manque de concertation ont en fait boycotté les réunions. Les mêmes ont encore boycotté la discussion dans le cadre du Groupe National Ours. Certains auraient souhaité que la concertation porte sur la décision de sauver l'ours. Mais cela était impossible et aurait été malhonnête de la part de l'Etat, puisque cette décision était déjà prise par le Parlement européen, puis français, depuis longtemps.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ours est un animal curieux. Ainsi, on observe sur les vidéos des lâchers que chaque ours a jeté un regard en arrière vers la camionnette avant de gagner les forêts pyrénéennes. Il fait également parfois cela quand il rencontre un humain, avant de s'éloigner.

Ours slovène, ours pyrénéen, quelle différence ?

Ils appartiennent tous deux à la même espèce, et à la même lignée occidentale d'ours européens. Par ailleurs, les habitats étant proches, les ours pyrénéens et slovènes ont exactement le même comportement et le même régime alimentaire.

La meilleure preuve a sans doute été apportée par Cannelle, la dernière ourse de souche pyrénéenne : elle a choisi Néré, un jeune mâle d'origine slovène comme père de son dernier ourson... Les animaux apportent parfois eux-mêmes les réponses aux questions que se posent les hommes...

Pourquoi des ours slovènes ? Pourquoi pas espagnols ?

Une étude approfondie des critères biologiques, génétiques, d'habitat, de comportement, d'état sanitaire... a conclu que la Slovénie était la meilleure source disponible pour renforcer la population pyrénéenne.

Les Espagnols ont refusé de donner des ours, considérant que la population des Monts Cantabriques (130 environ) restait encore trop faible. L'Espagne collabore au programme « Ours » avec la France et l'Andorre, sans pour l'instant envisager de lâcher des ours dans les Pyrénées espagnoles.



LE SAVIEZ-VOUS ?

À la question « quelle différence entre un ours pyrénéen et un ours slovène ? », les généticiens nous ont répondu : « Autant qu'entre un homme pyrénéen et un homme slovène... ».





Les ours lâchés sont-ils adaptés aux Pyrénées ?

Tout montre que oui. Les ours lâchés se reproduisent normalement, le nombre d'oursons par portée est normal (2 ou 3), et leur survie est normale.

Tous les individus capturés étaient en bonne santé, et dans un bon état d'engraissement. Alors qu'il ne restait que 5-7 ours dans les Pyrénées en 1995, ils sont maintenant une vingtaine. La population augmente lentement mais régulièrement. Par contre, s'adapter au retour de l'ours pour les hommes n'est pas toujours simple.



Et Palouma ? Et Franska ?

Palouma et Franska ont été victimes à priori d'accidents, même si les circonstances de leur mort restent suspectes. Palouma est mystérieusement tombée d'une falaise, et Franska a été percutée par une voiture en Hautes-Pyrénées, après avoir subi des battues d'effarouchement illégales, et même « pris du plomb »...

Pour autant, cela ne remet pas en question la bonne adaptation des ours. Partout en Europe, des ours meurent percutés par des véhicules (voiture, camion, train) de chutes accidentelles (zones escarpées, avalanches), d'accidents de chasse ou de braconnage. Ce qui est supportable par des populations d'ours importantes devient une catastrophe pour la petite population pyrénéenne. D'où l'importance et l'urgence de poursuivre les lâchers dans les Pyrénées.

Aurions-nous mieux fait de les laisser en Slovaquie ?

Les ours lâchés dans les Pyrénées ont été prélevés sur les quotas de chasse en Slovaquie. S'ils n'avaient été capturés et transportés ici, ils auraient été tués là-bas...

Combien ont touché les communes pour les lâchers d'ours ?

Rien. Aucune des communes candidates aux lâchers d'ours de 2006 n'a touché un seul euro. Les comptes des communes sont publics. Toute personne souhaitant le vérifier peut le faire librement.



Combien coûte la protection de l'ours ?

Le coût du programme Ours s'élève à environ 2 millions d'euros par an, soit 3 centimes d'euros par Français... Soit encore l'équivalent de 4 ronds-points par an sur nos routes nationales... Cela ne représente qu'une très faible part du budget de la France. La protection de l'ours coûte aujourd'hui d'autant plus cher que nous n'avons pas été capables de conserver la population pyrénéenne. Réparer coûte toujours plus que conserver...

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nous n'avons pas achetés les ours. Les huit ours lâchés dans les Pyrénées ont été offerts à la France par les autorités slovaques.

L'ours menace-t-il le pastoralisme ?

Non. Les dégâts restent faibles, environ 1% des pertes globales, et sont bien indemnisés. De plus, les aides à l'élevage du Plan Ours permettent de limiter les pertes en finançant l'embauche de bergers, les chiens de protection, les clôtures électriques, le transport de matériel par muletage et hélicoptère, les radiotéléphones ... Grâce à ces mesures, les pertes de brebis en montagne sur le massif pyrénéen sont plus faibles aujourd'hui qu'avant les premiers lâchers d'ours.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'association des chasseurs de montagne décide en 1957 de reprendre à son compte l'indemnisation des dégâts d'ours, initiée puis abandonnée quelques années plus tôt par des communes de montagne.

La cohabitation Homme - Ours est-elle possible ?

Elle existe dans de nombreux pays d'Europe et du monde, dans des contextes géographiques, sociaux et culturels comparables aux Pyrénées. C'est une demande sociale forte qui justifie entre autres le soutien indispensable apporté aux éleveurs (Grèce, Espagne...). Il y a là un potentiel de valorisation économique et touristique que nous négligeons. C'est une raison supplémentaire de le protéger.



LA COHABITATION

Faut-il cantonner les ours dans un parc ?

C'est une proposition de certains opposants. Cela demanderait des surfaces fermées de plusieurs centaines de milliers d'hectares, actuellement inexistantes. Par ailleurs, ce parc n'aurait rien à voir avec la protection de la nature et la nécessaire conciliation entre développement et préservation de l'environnement. De plus, cela ne satisferait pas aux obligations légales de la France de protéger l'espèce.

Faut-il choisir entre ours et élevage dans les Pyrénées ?

Non. Raisonner ainsi, c'est maintenir le modèle de développement qui nous a conduit à la crise écologique actuelle. L'heure n'est plus à l'opposition entre l'Homme et la Nature, mais à la conciliation des enjeux. Les moyens existent, ils ont démontré leur efficacité.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'attaque par un ours (ou un loup dans les Pyrénées Orientales) est la seule cause de mortalité des brebis systématiquement indemnisée.

Quel est l'impact économique de l'ours dans les Pyrénées ?

Si l'on considère que les dégâts sont bien indemnisés (bétail, ruches), la présence de l'ours n'a pas d'impact négatif sur l'économie locale. Aucune exploitation, aucun apiculteur n'a jamais cessé son activité du fait de l'ours. À l'inverse, la présence de l'ours a permis de mobiliser des moyens en faveur de l'économie locale. En 2007, les aides du programme « Ours » ont cofinancés 188 postes de bergers. La grande majorité n'existerait pas sans ces financements. Par ailleurs, les postes de techniciens, de l'administration ou des associations, directement ou indirectement liés au programme « Ours » représentent une vingtaine d'emplois. En équivalent temps plein, le programme « Ours » génère donc une bonne centaine d'emplois, tous en zone montagne. L'économie pyrénéenne doit-elle, peut-elle, réellement se passer d'une centaine d'emplois ? Quel élu oserait réclamer la fermeture d'une PME de 100 salariés dans les Pyrénées ?

Comment concilier ours et élevage ?

En n'oubliant pas que les animaux domestiques doivent rester sous la protection de l'Homme. Depuis des générations, nous avons imaginé les moyens de protéger les troupeaux des prédateurs. Les techniques modernes les rendent plus efficaces encore. Regrouper les troupeaux le soir et les protéger avec des clôtures électriques et des chiens de protection est très efficace, surtout contre l'ours qui n'est pas un prédateur par nature, mais par opportunité. Si on lui rend le bétail inaccessible, il se tournera vers d'autres sources de nourriture.

Et la chasse ?

Beaucoup de chasseurs apprécient l'ours. Là où il est chassé, c'est le gibier le plus « noble ». On ne chasse pas l'ours en France, mais certaines pratiques de chasse peuvent déranger les ours, voire conduire à des accidents. Il faut ainsi limiter les battues sur les sites vitaux des ours : zones d'élevage des oursons, de tanière, de nourrissage automnal notamment. Un gros travail d'information et de sensibilisation a été fait en direction des chasseurs, mais il faut le poursuivre. Il faut être imaginatif et volontaire pour mettre en place avec eux des méthodes qui permettent de réduire les risques d'accidents. Les chasseurs pyrénéens doivent réapprendre à chasser et à vivre avec l'ours.

Qu'est ce qu'un ours à problème ?

En bon opportuniste, l'ours exploite avec une faculté d'adaptation étonnante toute possibilité de se procurer de la nourriture. Parfois, un ours peut ainsi prendre des habitudes qui nous posent problème. Le comportement de l'ours vis-à-vis de l'homme est comme un miroir : s'il nous pose problème, c'est généralement que nous avons eu une attitude inadaptée. Prenons l'exemple des ours qui viennent fouiner dans des décharges à proximité des villes et villages, comme en Roumanie. Un cas isolé n'est pas problématique en soi, mais il est important de ne pas donner aux ours la possibilité de s'y habituer. En effet, si l'animal associe l'homme à une source de nourriture, il peut devenir moins craintif et donc, devenir un « ours à problème ».



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le nombre de brebis « sauvées » par les chiens de protection dépasse chaque année le nombre de brebis tuées par des ours.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un éleveur est indemnisé pour une attaque d'ours :

- 140 € par brebis (une brebis adulte non inscrite, le cas le plus fréquent)
- + 50 € par brebis de « manque à gagner » (agneau ou lait qu'aurait eu cette brebis)
- +115 € par attaque pour le surcroît de travail (recherche du cadavre ...)

Que fait-on en cas d'ours à problème ?

Comme tous les pays d'Europe, la France a défini un protocole à suivre en cas de comportement problématique d'un ours. D'abord, bien évaluer la situation ; ensuite, essayer de supprimer ce qui induit ce comportement (protéger les troupeaux, rendre les ordures inaccessibles...) ; puis, si cela ne suffit pas, essayer de « rééduquer » l'animal par des procédures d'effarouchement par exemple ; déplacer l'animal peut aussi être une solution ; on peut également l'équiper d'un émetteur afin de mieux le suivre et rendre l'effarouchement plus efficace ; enfin, si rien n'y fait, le protocole prévoit la capture définitive, voire l'abattage à tout moment si l'animal présente un danger réel pour l'homme.

Qui paye les mesures de protection ?

Sont-elles efficaces ?

En France, l'État a décidé d'aider les éleveurs à cohabiter avec l'ours. Ainsi, des mesures incitatives permettent aux éleveurs de mieux protéger leurs troupeaux : embauche de bergers, fourniture de clôtures électriques, mise en place de chiens de protection. Tous les éleveurs qui ont testé ces mesures constatent une baisse importante des pertes de bétail, généralement au-delà des pertes liées à l'ours lui-même. En effet, la conduite du troupeau et les soins prodigués par le berger évitent également des pertes par maladies, chutes, foudre... Une étude réalisée auprès d'une quarantaine d'éleveurs a permis de montrer que la mise en place de chien(s) de protection permet de réduire les pertes par prédation et vol de 92% en moyenne !



Quelle est la procédure d'indemnisation ?

Un berger ou un éleveur suspectant l'ours d'avoir attaqué son troupeau doit le déclarer au service départemental de l'ONCFS (ou au Parc National des Pyrénées). Un expert vient établir un constat qui, selon la conclusion, permet d'indemniser l'éleveur et le berger, très rapidement. En cas de doute sur la cause de la mort, une commission statue. Si un élément laisse penser que l'ours peut être mis en cause (traces, crottes à proximité, localisation d'ours dans le secteur...), l'éleveur est systématiquement indemnisé. La France dispose du meilleur système d'indemnisation d'Europe, à la fois le plus rapide, le plus complet et le plus généreux.

Et les dégâts indirects ?

Toute perte liée directement à une attaque d'ours et constatée par un agent de l'ONCFS ou du PNP est systématiquement indemnisée. Les bêtes déclarées simplement « disparues » ne sont pas indemnisées. Des éleveurs présentent parfois des avortements tardifs comme étant des conséquences directes d'attaques d'ours, mais le lien n'ayant jamais été établi, y compris par des vétérinaires, ces pertes n'ont pas été indemnisées.

DANS LES PYRÉNÉES

Qui est pour, qui est contre ?

Tous les sondages réalisés depuis 1992 montrent que les Pyrénéens sont très majoritairement favorables à la présence de l'ours dans les Pyrénées. C'est encore plus vrai quand on interroge l'ensemble des Français. Dans les Pyrénées, les opposants appartiennent essentiellement au monde de l'élevage. Une bonne partie des élus locaux les soutiennent. Contrairement à une idée reçue, les chasseurs ne sont pas majoritairement défavorables. Si la présence de l'ours ne les empêche pas de chasser, la plupart sont prêts à discuter d'adaptations permettant la cohabitation.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il y a deux fois plus de brebis dans les Pyrénées que d'ours bruns dans le monde entier.

Pourquoi entend-on plus les opposants que les défenseurs de l'ours ?

Les opposants à l'ours utilisent bien les médias, notamment la télévision et les quotidiens régionaux. Un message simple, clair et radical, ajouté à quelques actions spectaculaires, voire violentes, leur assure une bonne exposition médiatique. Pour cela, certains opposants à l'ours n'hésitent pas à diffuser de fausses informations, ou à propager des rumeurs. Que n'a-t-on pas entendu sur ces pauvres ours ! Ils devaient faire disparaître l'élevage, agresser les randonneurs ou encore importer la grippe aviaire en France... L'apocalypse dans les Pyrénées, rien de moins. Bien entendu, rien de tout cela ne s'est produit.

De notre côté, nous nous sommes toujours interdit cette attitude et nous cherchons constamment à rétablir la réalité : certes, ce n'est pas facile de vivre avec des ours, mais ce n'est pas impossible. Nous nous tiendrons à cette attitude, la seule responsable sur le long terme.

ET AILLEURS ?

Combien y a-t-il d'ours bruns en Europe ?

Il reste environ 50 000 ours bruns en Europe, dont 36 000 dans la seule Russie. Les effectifs les plus importants sont donc à l'Est (Russie, Balkans...) et au Nord (Scandinavie). Les populations les plus menacées sont au Sud et à l'Ouest (Autriche, France, Espagne, Italie, Grèce).

Y a-t-il des dégâts, des accidents ?

Partout où il y a des ours et des troupeaux, il y a des dégâts au bétail, dans des proportions très différentes selon les régions. L'impact de l'ours n'est pas seulement lié aux effectifs d'ours, mais surtout au type de bétail et aux pratiques d'élevage. Ainsi le petit bétail (brebis, chèvres) est le plus vulnérable, d'autant plus que les troupeaux ne sont pas protégés (bergers, chiens de protection). Nulle part en Europe l'ours n'est considéré comme un animal réellement dangereux. Des accidents arrivent, mais restent rares et sont généralement liés à des erreurs de gestion humaine que nous avons évité dans les Pyrénées (dépôts d'ordures accessibles...).

Comment font-ils pour cohabiter ?

Dans la plupart des pays concernés, les populations locales ont toujours connu l'ours. Elles n'en ont pas peur et s'y sont adaptées. En France, l'ours a bien failli disparaître et il nous faut maintenant réapprendre à vivre avec.

Les autres expériences de lâchers d'ours en Europe

Deux autres pays européens ont lâché des ours bruns. Avant nous, les Autrichiens l'ont fait au début des années 90, et les Italiens entre 1999 et 2002. Tous les ours lâchés venaient de Slovénie.

Le cas italien est très similaire à l'expérience pyrénéenne. Ils ont lâché 10 ours en 3 ans (nous, 8 en 10 ans...), ont connu les mêmes problèmes que nous (ours percuté, chute...), mais également une bonne reproduction. C'est une expérience unanimement considérée comme positive, par les populations locales, les élus locaux, les scientifiques et les observateurs. Le cas de l'Autriche est différent : ils ont lâché moins d'ours et la population reste extrêmement fragile, bien que quelques individus soient revenus naturellement, en provenance de Slovénie également.

L'OURS

➔ **Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'ours :**

- L'ours
- La restauration de la population d'ours
- La cohabitation

➔ Retrouvez le contenu de ce document et posez vos questions sur www.questions.paysdelours.fr

➔ Pour recevoir notre lettre d'information par mail, inscrivez-vous sur www.infos.paysdelours.fr

Campagne d'information financée par les adhésions et dons reçus par Pays de l'Ours - Adet, avec le soutien du WWF France.
Brochure imprimée à 150 000 exemplaires sur papier 100% recyclé.

Crédit photo : F. Arcangeli, H. Arcangeli, DIREN Midi-Pyrénées, A. Reynes, C. Rousseau, ONCFS - Équipe Technique Ours, V. Westrelin.



Ne pas jeter sur la voie publique • Impression : larrey-communication@wanadoo.fr



Pays de l'Ours - Adet

Association pour le Développement Durable des Pyrénées

Maison des Associations • 31160 Arbas

Tél : 05 61 97 48 44 • Fax : 05 61 97 48 68

Courriel : contact@paysdelours.com • www.paysdelours.com

L'OURS EN Questions QUESTIONS sur l'ours
L'OURS EN Questions QUESTIONS sur l'ours



Je souhaite recevoir ___ autocollant(s) « Pyrénées, Pays de l'Ours » pour mon (mes) véhicule(s)

J'adhère à l'association "Pays de l'Ours - Adet" en tant que :

- Particulier : 12 € Famille : 15 € Étudiant ou faible revenu : 5€
 Association : 15 € Socio-professionnel : 15 €

Je soutiens financièrement les actions de "Pays de l'Ours" en faveur du retour de l'ours dans les Pyrénées et des actions de valorisation par un don de _____ €.

Personnellement, je suis prêt(e) à participer à :

- l'organisation d'animations des actions de terrain
 des actions d'information / sensibilisation du public autre : _____

Mes suggestions, propositions : _____

Merci de nous retourner ce coupon rempli, à l'adresse suivante :

Pays de l'Ours - Adet • Maison des Associations • 31160 Arbas

Pour les dons et adhésion, merci de joindre un chèque à l'ordre de «Pays de l'Ours - Adet»



Imprimé sur papier 100% recyclé • larrey-communication@wanadoo.fr

ENSEMBLE, POUR QUE LES PYRENEES RESTENT LE PAYS DE L'OURS !

Que seraient les Pyrénées sans l'ours ? La question est tellement incongrue pour la plupart d'entre nous que nous ne nous l'étions jamais posée... un peu comme Paris sans la Tour Eiffel...

Certes, le débat « pour-contre » est tranché : la loi impose de conserver l'ours dans les Pyrénées, le Conseil d'État vient de le rappeler. Certes, nous sommes une majorité, y compris de Pyrénéens, à penser que l'ours a sa place dans les Pyrénées. Certes, les lâchers d'ours ont permis de faire passer le nombre d'ours dans les Pyrénées de 5-6 à une vingtaine aujourd'hui.

Pourtant, tout cela ne suffit pas à sauver définitivement les ours dans les Pyrénées où ils sont encore trop peu nombreux. Pour assurer l'avenir de l'ours dans les Pyrénées, il faut impérativement poursuivre le renforcement de la population.

Voilà pourquoi nous vous proposons de nous mobiliser, ensemble, pour conserver des Pyrénées vivantes dont la qualité de l'environnement est la première richesse.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR SAUVER L'OURS

- Vous êtes « pour », dites-le !** Nous sommes majoritaires, y compris en montagne. Parlez-en aussi à vos élus qui n'entendent pas assez les partisans de la cohabitation...
- Et si votre commune s'engageait en faveur de l'ours** en adhérant à Pays de l'Ours-Adet ? C'est gratuit et valorisant pour les habitants comme auprès des visiteurs.
- Collez l'autocollant « Pyrénées, Pays de l'Ours »** à l'arrière de votre véhicule. Une manière simple et efficace d'exprimer votre opinion, aussi respectable qu'une autre...
- Quelle que soit votre opinion politique, **envoyez dès aujourd'hui le courrier joint au Président de la République**. Il est le garant du respect des engagements internationaux de la France.
- Pensez à nous retourner le coupon joint** complété. Cela nous permettra d'évaluer les retours et de les valoriser auprès des médias et des autorités.
- Vous randonnez en montagne, vous avez observé des indices de présence d'ours, peut être fait des photos ? Pensez à nous les transmettre, ces données sont utiles pour la connaissance et la protection de l'ours.
- Favorisez et soutenez les professionnels pyrénéens membres du réseau « Pays de l'Ours »**. Ils sont déjà près de 130 aubergistes, hébergeurs, accompagnateurs en montagne, producteurs du terroir, artisans ... à s'être engagés. Vous en connaissez prêts à les rejoindre ? Vous l'êtes peut-être vous-mêmes ? N'hésitez pas à nous contacter !
- Savez-vous que toute somme versée à Pays de l'Ours-Adet (**adhésion ou don**) vous accorde une réduction d'impôt de 66% ? Par exemple, un don de 30 € ne revient qu'à 10,20 € après déduction. Pensez-y !
- Vous avez des idées**, un projet d'animation valorisant la présence de l'ours et le patrimoine naturel ? Contactez-nous, nous pouvons sans doute y travailler ensemble.



PAYS DE L'OURS - ADET : QUI SOMMES-NOUS ? QUE FAISONS-NOUS ?

Pays de l'Ours - Adet est **une association** sans but lucratif dont l'objectif est de **restaurer une population viable d'ours dans les Pyrénées** et de **promouvoir les activités respectueuses de l'environnement**. Elle a été créée en 1991 par des communes de Haute-Garonne, puis s'est étendue et ouverte aux adhérents particuliers, associatifs et professionnels. Nos statuts nous permettent maintenant de travailler sur l'ensemble du massif pyrénéen français avec toutes les personnes et les structures partageant nos valeurs.

Concrètement, **nous informons** le public et **militons** en faveur de l'ours et de la cohabitation. Nous **accompagnons** des professionnels dans leur projet de développement en lien avec l'environnement, **organisons et proposons** des animations sur l'ours et le patrimoine naturel.

Une association ne vit que par ses adhérents. **Rejoignez-nous !**



Pays de l'Ours - Adet

Association pour le Développement Durable des Pyrénées

Maison des Associations 31160 Arbas • Tél : 05 61 97 48 44 • Fax : 05 61 97 48 68

Courriel : contact@paysdelours.com • www.paysdelours.com

Lettre au Président de la République

À envoyer sous enveloppe NON AFFRANCHIE à :
Monsieur le Président de la République, Palais de l'Élysée, 55 rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____

Monsieur le Président,

Je vous témoigne par la présente de mon attachement à la restauration d'une population viable d'ours bruns dans les Pyrénées, conformément aux engagements internationaux de la France.

La population actuelle étant trop faible, je vous demande de procéder dès 2010 à de nouveaux lâchers d'ours, en Béarn comme en Pyrénées Centrales.

Je soutiens pleinement la proposition de l'association « Pays de l'Ours » de lâcher un ou deux ours chaque année, jusqu'à ce que la population soit considérée comme viable par les experts.

Cette méthode est à la fois conforme à l'exigence de restauration de l'espèce et raisonnable pour les acteurs locaux, notamment les éleveurs qui ont ainsi le temps de s'adapter grâce aux mesures d'accompagnement mises en place par l'État.

Je vous remercie par avance de votre attention et je vous prie de recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature :

DITES-NOUS TOUT !

Nom, prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Je souhaite recevoir les infos « Pays de l'Ours » par mail

Je suis (plusieurs réponses possibles) :

Un particulier Un élu (préciser) : _____

Un professionnel (préciser) : _____

Je soutiens le retour de l'ours dans les Pyrénées

J'ai envoyé le courrier proposé au Président de la République

Je souhaite en savoir plus sur :

l'ours la cohabitation ours – pastoralisme l'association « Pays de l'Ours »

le réseau des professionnels « Pays de l'Ours »,

les animations possibles sur l'ours (expos, conférences ...)

autre (préciser) : _____

